

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

*Union-Discipline-Travail*

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**



01 BP V 34 Abidjan 01



Centre d'Excellence Africain sur le  
Changement Climatique, la Biodiversité et  
l'Agriculture Durable (CEA-CCBAD)

**NOTE DE SERVICE N°2023-003 / WASCAL CEA-CCBAD /UFHB  
Portant fixation création d'une cellule d'expertise au sein du Centre d'Excellence  
Africain sur le Changement Climatique, la Biodiversité et l'Agriculture Durable**

**Le Coordonnateur du Centre d'Excellence Africain sur le Changement Climatique,  
la Biodiversité et l'Agriculture Durable (WASCAL CEA CCBAD)**

- Vu** la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu** la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'Enseignement telle que modifiée par la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015 ;
- Vu** la loi n°95-975 du 20 décembre 1995 portant création des universités
- Vu** le décret n°2012-981 du 10 octobre 2012 déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement des Universités ;
- Vu** la loi n° 2020-627 du 14 août 2020 fixant les règles générales applicables aux Établissements Publics Nationaux et portant création de catégories d'établissements publics ;
- Vu** la loi n°2023-429 du 22 mai 2023 relative à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation ;
- Vu** le décret n° 81-137 du 18 février 1981 portant régime financier et comptable des Établissements Publics Nationaux et des textes subséquents ;
- Vu** les nécessités de service ;

## APPROUVE POUR ACTION

**ARTICLE 1 :** La création au Centre d'Excellence Africain sur le Changement Climatique, la Biodiversité et l'Agriculture Durable (CEA-CCBAD), d'un Bureau d'expertise qui assure la capitalisation des actifs du Centre

**ARTICLE 2 :** le Bureau d'expertise est chargé de :

- veiller à la propriété intellectuelle interne des actifs du centre ;
- valoriser les actifs du centre ;
- promouvoir l'entrepreneuriat au centre ;
- générer de la valeur ajoutée au centre.

**ARTICLE 3:** La présente note de service qui prend effet à compter de sa date de signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Fait à Abidjan, le 10 Août 2023

**Le Coordonnateur du Centre d'Excellence sur le  
Changement Climatique, la Biodiversité et  
l'Agriculture Durable**



**Prof. KONE Daouda**

**Ampliations :**

- Direction WASCAL/CEA-CCBAD.....1